



DECISION N° 256 /AER/DG/DAAF/SDAA/SM/2026 DU 05 OCT 2026
PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE PASSE APRES AUTORISATION DE GRE A
GRE N°04322-26/L/PR/MINMAP/SG/DGMI/DMAI DU 26/06/2026 ET SUINANT LA
DEMANDE CONSULTATION N°010/DC/AER/CIPM/2026 DU 13 JUILLET 2026, POUR
LA REHABILITATION ET LE REMPLACEMENT DES BATTERIES AINSI QUE DE
LEURS EQUIPEMENTS CONNEXES DANS 08 CENTRALES SOLAIRES
PHOTOVOLTAIQUES.

FINANCEMENT : BUDGET A.E.R - EXERCICE 2024.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'A.E.R,

Vu la Constitution ;
Vu le Décret N° 67/DF/211 du 08/05/1967 portant réaménagement de la législation financière du Cameroun ;
Vu le Décret N°077/41 du 03/02/1977 fixant les attributions et l'organisation des Contrôles Financiers ;
Vu le Décret N°2000/018 du 26/01/2000, portant nomination du Directeur Général et de son Adjoint ;
Vu la Loi N°2017/010 du 12/07/2017, portant statut général des établissements publics ;
Vu le Décret N°2018/366 du 20/06/2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu la Loi N°2018/012 du 11/07/2018 portant régime financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques ;
Vu l'Arrêté N° 005/MINFI du 19/09/2018, portant nomination du Contrôleur Financier au Ministère des Finances ;
Vu la Décision N°00000006/MINEFI du 09/03/2021, portant nomination de responsable dans les services déconcentrés du Ministère des Finances (Agents Comptables) ;
Vu le Décret N°2022/110 du 04/03/2022, portant réorganisation et fonctionnement de l'A.E. R ;
Vu La loi n° 2024/012 du 17 décembre 2025 portant loi des finances de la République du Cameroun pour le compte de l'exercice 2026 ;
Vu l'Avis demande de consultation N°010/DC/AER/CIPM/2026 du 13 juillet 2026, pour la réhabilitation et le remplacement des batteries ainsi que de leurs équipements connexes dans 08 centrales solaires photovoltaïques
Vu la proposition attribution et le PV N°39 de la Commission Interne de Passation des Marchés en date du 29/09/2026

DECIDE :

Article 1^{er} : L'entreprise **N.W SARL**, Tél : **696 980 794**, est attributaire de la lettre-commande relatif à la demande de consultation N°010/DC/AER/CIPM/2026 du 13 juillet 2026, pour la réhabilitation et le remplacement des batteries ainsi que de leurs équipements connexes dans 08 centrales solaires photovoltaïques, pour un montant (TTC en FCFA) et un délai d'exécution suivants :

ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE	LOT	TRAVAUX	DELA	MONTANT TTC (FCFA)
N.W SARL, Tél : 696 980 794	1	Réhabilitation et le remplacement des batteries ainsi que de leurs équipements connexes dans 08 centrales solaires photovoltaïques	12 mois	799 764 213

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée dans le Journal des Marchés Publics ou toute autre publication habilitée.

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- CIPM-AER.



05 OCT 2026

Noussa Ousmanou



COMMUNIQUE N° 1.1 /AER/DG/DAAF/SPAA/SM/2026 DU 05 OCT 2026
PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE LA DEMANDE CONSULTATION
N°010/DC/AER/CIPM/2026 DU 13 JUILLET 2026, POUR LA REHABILITATION ET LE
REEMPLACEMENT DES BATTERIES AINSI QUE DE LEURS EQUIPEMENTS CONNEXES
DANS 08 CENTRALES SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES.

FINANCEMENT : BUDGET A.E.R - EXERCICE 2024.

Le Directeur Général de l'Agence de l'Electrification Rurale du Cameroun (AER) porte à la connaissance des candidats ayant participé à la Consultation dont l'objet est susmentionné que l'entreprise **N.W SARL, Tél : 696 980 794** a été déclarée attributaire de la lettre-commande relatif à ladite Consultation pour un montant (TTC en FCFA) et un délai d'exécution suivants ;

ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE	LOT	TRAVAUX	DELAI	MONTANT TTC (FCFA)
N.W SARL, Tél : 696 980 794	1	Réhabilitation et le remplacement des batteries ainsi que de leurs équipements connexes dans 08 centrales solaires photovoltaïques	12 mois	799 764 213

Les entreprises retenues sont par conséquent, invitées à bien vouloir prendre l'attache avec le Service des Marchés de l'AER pour la suite de la procédure,

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leur caution de soumission dès publication du présent communiqué.

Yaoundé le 05 OCT 2026

Le Directeur Général,

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP



Moussa Ousmanou